

Avant-propos

L'efficacité croissante du contrôle des navires par l'État du port (CNEP) comme l'un des principaux mécanismes de surveillance et d'élimination des navires inférieurs aux normes a de nouveau été mise en évidence en 2004 par les résultats présentés dans le rapport annuel.

La sûreté est d'une importance capitale pour l'industrie du transport maritime et pour les travailleurs qu'elle emploie. C'est pourquoi la Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada (TC) a concentré ses efforts sur ce domaine l'an dernier. Parallèlement aux protocoles d'entente (PE) de Paris et de Tokyo sur le contrôle des navires par l'État du port, Sécurité maritime de TC a participé à la rédaction et à la mise en oeuvre d'importantes lignes directrices sur la sûreté maritime pour les inspecteurs chargés du contrôle des navires par l'État du port.

De même, Sécurité maritime de TC a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de la Sûreté maritime pour élaborer et signer un PE en 2004 sur la sûreté maritime.

Tout au long de 2004, le Canada a poursuivi les travaux préparatoires à la Deuxième conférence ministérielle conjointe des protocoles d'entente de Paris et de Tokyo sur le contrôle des navires par l'État du port avec les membres des PE de Paris et de Tokyo en organisant

quatre réunions au cours de l'année. La Conférence internationale s'est tenue les 2 et 3 novembre 2004, à Vancouver, en Colombie-Britannique et était présidée par le Canada. C'était la deuxième fois que le Canada réunissait les pays membres des PE de Paris et de Tokyo ainsi que les États observateurs et les organismes maritimes internationaux. La première de ces conférences s'était déroulée en mars 1998.

La Déclaration ministérielle signée à la Conférence précisait les nouvelles mesures à adopter par les administrations pour éliminer les navires inférieurs aux normes dans le monde et portait sur l'élaboration et l'application de normes encourageant une culture de la sécurité et de la sûreté dans toute l'industrie maritime, pour protéger le milieu marin ainsi que les conditions de vie et de travail des équipages à bord.

Les décisions prises par les ministres à la Conférence ont donné une orientation claire en vue de futures actions et fixé de nouveaux objectifs pour les deux PE. Sécurité maritime de TC espère travailler avec les PE au sujet des diverses mesures définies dans la Déclaration ministérielle et estime que ce travail améliorera l'efficacité des régimes de CNEP dans le monde.



Gerard McDonald
Directeur général, Sécurité maritime